

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:357303-2013:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Bruxelles: Services de télécommunications
2013/S 206-357303**

Avis de marché

Services

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

SMALS

Avenue Fonsny 20

Point(s) de contact: SMALS

À l'attention de: Christophe Stoquart

1060 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone: +32 27875898

E-mail: smals-bb-001-026-2013@smals.be

Fax: +32 25111242

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: SMALS est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'État dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

I.3) Activité principale

Autre: SMALS est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'État dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Services Unifiés de communication et de collaboration (UCC)

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Services

Catégorie de services n° 5: Services de télécommunications

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Agglomération bruxelloise.

Code NUTS BE100

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre

Durée en années: 7

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans: Le marché aura une durée de 7 ans et sera résiliable annuellement les 2 dernières années.

Ce marché représente un choix stratégique de services exigeant des investissements considérables (voir aussi Rubrique II.1.5.) et ayant un impact profond sur le plan technique et organisationnel.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Le marché vise la conclusion d'un accord-cadre en tant que centrale de marchés (voir aussi Rubrique VI.3) pour des services Unifiés de communication et de collaboration (UCC) et services connexes.

Ce marché comprend 9 postes : services de téléphonie IP, service de messagerie instantanée (IM) et de présence, services d'email + calendrier + contacts, services de conférence + webinar + partage de documents, mise à

disposition d'une plateforme de gestion collaborative de documents et de connaissance, mise à disposition et gestion d'une infrastructure de contact center, mobile devices et services associés, programme de transition, projets d'innovation.

Les services seront mis à disposition d'institutions du secteur public fédéral et de la sécurité sociale sur la base d'un catalogue de services qui décrira de façon détaillée et précise pour chaque service : la nature et les caractéristiques du service, les niveaux de service ainsi que les prix unitaires. La délivrance de services comprendra entre autres des fonctions de monitoring, support de deuxième ligne, reporting, facturation, gestion de capacité, etc dans le respect du standard ITIL.

La délivrance de services dans le "cloud" est envisagée.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

64200000, 64215000, 64216000, 64224000

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

II.1.8) Lots

Division en lots: non

II.1.9) Variantes

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

II.2.2) Information sur les options

Options: oui

description de ces options: Le soumissionnaire indiquera comme option tous les produits ou services qui pourraient être utiles pour compléter la solution proposée pendant la durée de l'accord-cadre.

II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Durée en mois: 84 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Voir cahier spécial des charges.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

Voir cahier spécial des charges.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui

description de ces conditions: Voir cahier spécial des charges.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou le soumissionnaire atteste sur l'honneur:

— qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

— qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

— qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

— qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

— qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 59 de l'AR du 15 juillet 2011.

— qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

A quelque stade de la procédure que ce soit, l'autorité adjudicatrice peut s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation du candidat ou soumissionnaire.

III.2.2) Capacité économique et financière

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

1. Expertise :

Le candidat doit démontrer son expertise et sa capacité à offrir des services en matière de « Managed services » et/ou "Software as a Service" et/ou Cloud Computing » dans le domaine « Communications unifiées » par la liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés

Pour ce faire :

1.1.

- Le candidat doit pouvoir démontrer qu'il a réalisé un ou des projet(s) dans la totalité ou une partie du domaine.

1.2.

- Le candidat transmettra une liste reprenant des services similaires, effectués par lui au cours des trois dernières années, les projets similaires qu'il a réalisés au cours de la même période, ainsi que les instances privées ou publiques pour qui elles étaient destinées, avec mention du montant global, de la date de début et de fin, du domaine d'application, nombre d'utilisateurs supportés, taille du stockage utile et les données d'une personne de contact au sein de l'entreprise ou de l'organisation (nom, téléphone, télécopie, courriel), afin que Smals ait la possibilité d'obtenir, sans l'intervention du candidat, davantage d'informations quant aux services cités et aux éventuels partenaires et sous-traitants, avec mention de la partie qui sera sous-traitée et du nombre d'heures de travail par homme.

Lorsqu'il s'agit de services aux pouvoirs publics, la preuve sera fournie par des certificats qui seront émis ou signés par l'autorité compétente. Lorsqu'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par ces derniers. En absence de tels certificats, le candidat déclare lui-même que ces prestations ont été effectuées.

Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

2. Compétences techniques

Le candidat doit démontrer sa compétence technique en matière de « Managed services » et/ou "Software as a Service" et/ou "Cloud Computing" dans le domaine « Communications unifiées » par des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou/et des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables de l'exécution des services :

Le prestataire de services doit fournir :

2.1.

- une description de ses services techniques

2.2.

- la liste des personnes susceptibles de mettre en place les services demandés, ainsi que leurs fonctions et compétences.

2.3.

- la liste des certifications dont il dispose (formations certifiées du personnel, certificats éventuels,...)

Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):

1. Expertise:

1.1.

Le candidat démontrera qu'il a réalisé au minimum 1 projet pour plus de 2000 utilisateurs reprenant en partie voire en totalité l'ensemble des fonctionnalités couvertes par le domaine.

1.2.

Le candidat transmettra au minimum 3 projets reprenant des services similaires.

2. Compétences techniques

2.1.

Le candidat disposera d'une méthodologie de gestion de projet et de gestion de la qualité et transmettra une description de celle-ci.

2.2.

Le candidat transmettra une liste de minimum 5 personnes.

Le candidat transmettra les CV des personnes clés

susceptibles de remplir les deux rôles suivants (1 CV par rôle) :

— responsable du programme de transition

— responsable de la délivrance des services

2.3

Le candidat doit faire la preuve d'au moins un partenariat ou certification dans les domaines demandés.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: oui

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées)
non

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier oui

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

Smals-BB-001.026/2013-EU-F02_0

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 26.11.2013 - 14:00

Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

26.11.2013 - 14:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français. néerlandais.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

VI.3) **Informations complémentaires**

1.

L'autorité adjudicatrice impose dans le cadre du présent marché le recours aux moyens électroniques pour le dépôt des dossiers de candidatures.

Afin de remédier à certains aléas de la transmission, de la réception ou de l'ouverture des dossiers de candidatures introduites par des moyens électroniques, le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à introduire à la fois un dossier de candidature transmise par des moyens électroniques et, à titre de sauvegarde, une copie établie par des moyens électroniques ou sur support papier.

Si le candidat décide de remettre une copie de sauvegarde, il remettra celle-ci sous enveloppe fermée et portant très clairement la mention au recto :

"Dossier de candidature - Unified Communications- Ne Pas Ouvrir – Copie de Sauvegarde"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

Cette copie ne peut être ouverte qu'en cas de défaillance lors de la transmission, la réception ou l'ouverture du dossier de candidature transmise par des moyens électroniques. Elle remplace dans ce cas définitivement le document transmis par des moyens électroniques.

L'enveloppe qui contiendra le dossier de candidature sera fermée et portera très clairement la mention :
au recto :

"Dossier de candidature - Unified Communications - Ne Pas Ouvrir – Copie de Sauvegarde"

au verso :

le nom et l'adresse du candidat.

2.

Signature :

Le dossier de candidature sera signé, à l'endroit prévu à cet effet par une personne habilitée à engager l'entreprise.

La signature doit se faire par voie électronique et doit être conforme à l'article 52 §1 1° de l'AR du 15 juillet 2011. Une signature manuscrite scannée n'est pas considérée comme une signature acceptable.

L'attention des candidats étrangers est attirée sur les modalités de signature de la candidature électronique et des délais y afférents (2 à 3 semaines) pour l'obtention d'un certificat par un acteur privé comme alternative à la signature digitale des documents au moyen de la carte e-ID belge.

En cas de non-respect de cet article, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

Dans le cas de la remise d'une copie de sauvegarde sous format papier, la signature sera une signature originale et non une copie.

En cas de non-respect, la candidature sera considérée comme substantiellement irrégulière.

3.

Le dossier de candidature peut être :

— demandé via l'adresse suivante : Smals-BB-001-026-2013@Smals.be;

— téléchargé en cliquant sur le document 'Dossier candidature Unified Communications. def' qui se trouve dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché de ce marché sur e-notification (<https://enot.publicprocurement.be>).

4.

En tant qu'autorité adjudicatrice, Smals agit, pour ce marché, comme centrale de marchés au sens de l'article 2, 4° de la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services du 15/06/2006 et ce, vis-à-vis de toutes les autorités adjudicatrices fédérales de droit public, de Smals ainsi que des membres (et des membres des membres) de Smals (actuels et futurs).

Pour relever de la notion d'autorité adjudicatrice fédérale de droit public, une autorité doit :

— être une autorité adjudicatrice, c'est-à-dire une autorité dont les accords qu'elle conclut avec des tiers pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services tombent en principe dans le champ d'application de la législation des marchés publics (loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics) ;

— être une autorité adjudicatrice de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice créée par ou en vertu d'une législation particulière ;

— être une autorité adjudicatrice fédérale de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice de droit public créée par ou en vertu d'une législation fédérale particulière.

Un aperçu des autorités adjudicatrices qui sont membres de Smals est disponible sur le site www.smals.be.

La remise d'une offre implique l'accord du candidat/soumissionnaire quant à la possibilité pour les autorités adjudicatrices susmentionnés de placer, en cas d'attribution, des marchés fondés sur cet accord-cadre auprès de ce dernier.

Dans tous les cas et à l'égard de tous les intéressés, la responsabilité de Smals se limite exclusivement à l'exécution correcte d'une procédure de marchés publics et, le cas échéant, à la décision d'attribution prise par elle.

Les éventuels marchés fondés sur cet accord-cadre qui, conformément à ce qui est décrit ci-dessus, seront placés directement par un tiers (c'est-à-dire une autre autorité adjudicatrice que Smals) auprès d'un soumissionnaire choisi, seront placés et exécutés selon les mêmes modalités que celles applicables aux marchés fondés sur cet accord-cadre, placés par Smals.

Cela vaut sans préjudice des modalités qui peuvent être adaptées par le tiers, exclusivement à cause des conséquences pratiques du placement par ce tiers et de l'exécution pour ce tiers (Ex. : la place de la livraison, la personne en charge du contrôle, ...).

La passation de ce contrat-cadre s'inscrit dans l'exécution du projet "Optifed - Unified Communication" conformément à la décision du Conseil des ministres du 7.2.2013.

Par la conclusion de ce contrat-cadre, Smals (ni aucune autre autorité adjudicatrice) ne s'engage aucunement à passer quelque sous-marché effectif que ce soit. Ce contrat-cadre est néanmoins passé dans un contexte d'intentions concrètes et réelles, de la part d'un groupe composé de certaines des autorités adjudicatrices comprises ci-dessus, de satisfaire aux besoins concernés en recourant aux services des prestataires de services sélectionnés.

Les autorités adjudicatrices suivantes font déjà partie dudit groupe :

- SPF économie,
- SPF Finances,
- Fedict ,
- Afsca,
- Fedasil,
- SPF affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement,
- SPF emploi, travail et concertation sociale,

- Inami,
- SPF Personnel & Organisation.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

18.10.2013